

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Adhésion de la commune d'Arlempdes au SGEV : Le Conseil approuve l'adhésion de la commune d'Arlempdes au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Aménagement entrée nord – lot 2 – Avenant 1 : Le Conseil approuve l'avenant 1 pour le lot 2 concernant l'aménagement de l'entrée nord.

Aménagement du 59 rue St Pierre – Convention fonds friche : Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention fonds friche concernant l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de la maison du 59 rue Saint Pierre.

Don pour le conseil municipal des jeunes : Le Conseil Municipal accepte le don de l'association Caf'et Grenadine pour le projet de rénovation de l'aire de jeux du Chamasse portée par le conseil municipal des jeunes.

Création de deux postes pour le service technique : Le Conseil Municipal approuve la création de deux postes pour le service technique qui seront occupés par des agents en contrat à durée déterminée.

Autorisation du Maire à ester en justice : Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à représenter la commune concernant l'affaire juridique relative à la réfection des voutes d'arêtes de la salle d'exposition.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 26 septembre 2024 à 20 heures